



## A C B SECTION ATHLETISME

Stade de Beauchamp, Avenue de l'Egalité  
95250 BEAUCHAMP

Maj. : Août 2019  
S.Loubat

### REGLEMENT DE LA COURSE A PIED « LES FOULEES DE BEAUCHAMP 2019 du samedi 09 novembre 2019 »

#### Article 1

La section Athlétisme de l'AC Beauchamp organise le 09/11/2019 la course à pied : « les Foulées de Beauchamp ». Deux distances sont proposées : 9,2Kms et 5Kms

Le départ sera donné à 13heures 30 minutes pour la distance de 5Kms.

Le départ sera donné à 14heures 30 minutes pour la distance de 9,2Kms.

#### Article 2.

##### Certificat médical : règles d'inscriptions :

L'épreuve est ouverte aux catégories cadet(te)s à master pour la distance de 9,2Kms et aux catégories minimes à master pour la distance de 5Kms et sans présentation de certificat médical pour les licenciés FFA ( Athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running). Les licenciés **FFCO**, **FFPM** sont également exemptés de certificat médical sur présentation de leur licence en cours de validité le jour de la course. Les licenciés **UNSS** et **UGCSEL** sont également exemptés dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Catégories	Années	
Minimes	2005	2006
Cadets(tes)	2003	2004
Juniors	2001	2002
Espoirs	1998	2000
Seniors	1986	1997
Master 0	1981	1985
Master 1	1976	1980
Master 2	1971	1975
Master 3	1966	1970
Master 4	1961	1965
Master 5	1956	1960
Master 6	1951	1955
Master 7	1946	1950
Master 8	1941	1945
Master 9	1936	1940
Master 10	1931	1935

Pour les athlètes mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

Pour les athlètes non licenciés à une de ces fédérations citées, il sera réclamé un certificat médical, ou sa copie, datant de moins de 1 an à la date de la compétition.



## A C B SECTION ATHLETISME

Stade de Beauchamp, Avenue de l'Egalité  
95250 BEAUCHAMP

Ce certificat médical doit impérativement faire mention de : **«non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition»**. *Pas d'inscription possible sans cette mention*  
Loi n° 99-223 du 23 mars 1999 Les certificats médicaux seront conservés par l'organisateur.

### Article 3.

Les départs seront donnés sur la piste du stade de l'AC Beauchamp. Après avoir réalisé un tour complet de piste les coureurs se dirigeront vers la rue de l'égalité. La suite du parcours se déroulera en ville, dans les rues de Beauchamp en un circuit de 4km environ à faire 2 fois pour l'épreuve de 9,2Kms et 1 fois pour l'épreuve de 5Kms. A la fin de la 2ème boucle (ou de la 1<sup>ère</sup> boucle pour les 5Kms) les coureurs rejoindront l'arrivée qui se fera également sur la piste du stade. Des bénévoles seront sur le parcours pour assurer la sécurité des coureurs. Les participants doivent respecter le code de la route et se conformer aux directives des responsables de la sécurité.

### Article 4.

Pour des raisons de sécurité, le nombre de participants de chaque épreuve sera limité à 400 coureurs. Les inscriptions seront clôturées dès que ce nombre sera atteint. Il est donc vivement conseillé de s'inscrire assez tôt.

### Article 5.

Les inscriptions sont possibles uniquement par internet sur le site choisi par l'organisateur. Les frais d'inscription sont fixés à 11 euros pour l'épreuve de 9,2Kms et à 6 euros pour l'épreuve de 5Kms. Il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Pièces requises :

**Pour les licenciés FFA et autres fédérations acceptées (voir article 2) :** photocopie de licence. (ou présentation de la licence lors des retraits des dossards).

**Pour les non licenciés FFA :** Certificat médical (voir validité en article 2 du présent règlement)

### Article 6.

Les dossards seront à retirer au magasin Décathlon de Herblay 12 mail des Copistes 95220 Herblay le vendredi 8 Novembre de 14h à 20h ou le Samedi 9 Novembre de 9h30 à 12h. la liste des engagés sera affichée près du retrait des dossards.

### Article 7

Les vestiaires et les douches (non gardés) du stade de Beauchamp (rue de l'égalité) seront à la disposition des coureurs.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol sur ou aux environs du stade.

### Article 8.

Une assistance médicale conforme à la réglementation des courses hors stade sera assurée. Elle sera positionnée à l'entrée du stade et prête à intervenir sur le parcours durant la course et à l'arrivée. Les services médicaux peuvent décider de la mise hors course d'un concurrent pour raisons médicales.



## A C B SECTION ATHLETISME

Stade de Beauchamp, Avenue de l'Egalité  
95250 BEAUCHAMP

### **Article 9.**

**Récompenses :** Les récompenses attribuées seront pour chacune des épreuves :

Classement scratch pour le 9,2 Kms et pour le 5 Kms

- 3 premiers hommes
- 3 premières femmes

Classement par catégories pour le 9,2 Kms

- 3 premiers de chaque catégorie hommes (non cumulable avec le scratch) de Cadets à Master (1 classement pour toutes les catégories Master => en complément une coupe sera remise au 1<sup>er</sup> de chaque catégorie de Master 1 à Master 10)
- 3 premiers de chaque catégorie femmes (non cumulable avec le scratch) de Cadettes à Master (1 classement pour toutes les catégories Master => en complément une coupe sera remise à la 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie de Master 1 à Master 10)

### **Article 10**

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par l'assurance FFA du club  
Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.  
Les autres participants doivent être assurés individuellement par leurs soins.

### **Article 11.**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisateur, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué, et aucune indemnité perçue.

### **Article 12.**

Un reportage photo sera effectué lors de la course. Les participants pourront retrouver les photos de la course sur le site de l'AC Beauchamp.

### **Article 13.**

Tout participant autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements et les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Article 14.**

Un ravitaillement sera installé à l'entrée de la boucle (à mi-parcours de l'épreuve de 9,2Kms) ainsi qu'à l'arrivée.



## A C B SECTION ATHLETISME

Stade de Beauchamp, Avenue de l'Egalité  
95250 BEAUCHAMP

### **Article 15.**

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation, ils pourront être amenés à recevoir des propositions d'autres associations ou sociétés. Tout concurrent ne le souhaitant pas n'aura qu'à écrire à l'organisateur en mentionnant ses nom, prénom et adresse.

### **Article 16.**

La décision d'un juge arbitre nommé par l'organisateur pour arbitrer la régularité de l'épreuve sera sans appel.

Des commissaires de course épaulés par des forces de police seront disposés sur le parcours pour veiller à la régularité et la sécurité des coureurs.

### **Article 17.**

Seuls les concurrents présents à la remise des prix peuvent prétendre aux récompenses.

### **Article 18.**

A ce jour il est prévu que chaque participant se voit remettre un lot lors de la remise du dossard. En aucun cas ce lot n'est garanti, l'organisateur ne pourrait en aucun cas en être tenu responsable si cela ne pouvait se faire.

### **Article 19.**

En cas d'abandon, le concurrent doit en aviser l'organisation et remettre son dossard. Il ne pourra prétendre à la remise du lot d'arrivée.

### **Article 20**

#### **Responsabilité du concurrent.**

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

**Le dossard devra être accroché sur le devant du teeshirt du coureur et entièrement lisible lors de la course.**

### **Article 21**

#### **Acceptation du présent règlement.**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.



## A C B SECTION ATHLETISME

Stade de Beauchamp, Avenue de l'Egalité  
95250 BEAUCHAMP

Stéphane LOUBAT  
13 Avenue de la Rochefoucauld  
95250 BEAUCHAMP  
Port : 06.50.86.91.81  
Stephane.loubat@free.fr